

**Security Council Open Debate on Women, Peace and Security  
Tuesday, 26<sup>th</sup> October 2010, Security Council Chamber (GA-TSC-01)**

*Statement by Mr. Gérard Araud, Permanent Representative of France to the United Nations*

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Ministres,  
Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,  
Mesdames, Messieurs,

La France s'associe à la déclaration qui sera prononcée au nom de l'Union Européenne.

Monsieur le Président,

La mise en oeuvre de la résolution 1325 reste imparfaite. Les violences sexuelles demeurent à un niveau intolérable et il n'y a que 7% de femmes dans les équipes de négociateurs de paix. Beaucoup reste donc à faire et ce dixième anniversaire doit être le point de départ d'un nouvel effort de la communauté internationale.

**1 - La France prend toute sa part dans cet effort, comme en témoigne l'adoption de son plan national d'action pour la mise en oeuvre de la résolution 1325.**

Ce plan national d'action vise quatre objectifs stratégiques :

- la protection des femmes contre les violences et la mobilisation pour le respect de leurs droits fondamentaux ;
- la participation des femmes à la gestion des situations de conflit et de post-conflit, en favorisant la participation directe des femmes aux missions de maintien de la paix et en soutenant les efforts de la société civile ;
- la sensibilisation au respect des droits des femmes dans les programmes de formation ;
- et enfin, le développement de l'action politique et diplomatique en faveur de la mise en oeuvre de l'agenda « Les femmes, la paix et la sécurité », en particulier au sein de l'Union européenne et du Conseil de sécurité.

La France est également à l'origine d'une refonte des documents opérationnels de la Politique Européenne de Sécurité et de Défense, pour inclure la protection des femmes dans les situations de conflit et la promotion de leur rôle dans la sortie de crise.

2 – Dans ce contexte, la France considère que les Nations unies devraient avoir trois priorités dans l'avenir : tout d'abord, la lutte contre les violences sexuelles, ensuite l'utilisation des indicateurs de suivi de la résolution 1325 par le système des Nations Unies, et enfin l'augmentation de la contribution des femmes à la résolution des conflits.

En ce qui concerne la lutte contre les violences sexuelles, la France soutient le mandat de la Représentante spéciale du Secrétaire général sur les **Violences Sexuelles dans les Conflits** et appelle à accélérer la nomination de Conseillers pour la Protection des Femmes au sein des opérations de maintien de la paix. Nous attendons des propositions concrètes dans le prochain rapport du Secrétaire Général sur la mise en oeuvre de la résolution 1820, en décembre. De manière plus générale, la France poursuivra ses efforts pour intégrer l'approche recommandée par la résolution 1325 dans les mandats des opérations de maintien de la paix, et pour convaincre les parties au conflit elles-mêmes de faire de même dans les processus de paix. Par ailleurs, la lutte contre l'impunité est indissociable de notre approche. A cet égard, en République Démocratique du Congo, après les viols massifs intervenus à Walikale au cours de l'été, nous appelons au Conseil à rester vigilant sur le suivi des recommandations de sa déclaration présidentielle du 17 septembre pour punir les coupables et empêcher que ces horreurs se reproduisent.

Les **indicateurs de suivi de la résolution 1325** sont un instrument utile pour les Etats membres et pour le système des Nations Unies, pour suivre les progrès réalisés et, le cas échéant, constater les reculs. Ils pourront également servir d'indicateurs d'alerte avancée, pour anticiper les crises et éviter qu'elles ne dégèrent en conflit armé. Nous invitons le Secrétaire Général à rendre opérationnels ces indicateurs aussi vite que possible, contribuant ainsi à l'amélioration du suivi de la mise en oeuvre de la résolution. A cet égard, permettez-moi

d'attirer une nouvelle fois l'attention du Conseil sur la situation en Guinée, où l'annonce du report de l'élection présidentielle et les incidents au cours des derniers jours, sont préoccupants, y compris pour les femmes, si l'on se rappelle ce qui s'est passé lors du massacre du 28 septembre 2009 et les jours qui ont suivi.

S'agissant enfin de la **participation des femmes** à la résolution des conflits, la France se réjouit des progrès réalisés qui ont été relevés par Mme Bachelet et M. Leroy, et sur lesquels je ne reviendrai donc pas. Permettez-moi enfin de saluer la création d'ONU Femmes et la nomination à sa tête de Mme Bachelet.

Au-delà de la contribution du Conseil de sécurité, c'est en effet l'ensemble du système des Nations Unies qui doit renforcer sa mobilisation pour libérer les femmes du fléau de la guerre.

Monsieur le Président, je vous remercie.